mesures à prendre par les communes et communautés urbaines dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus.

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local A Mesdames et Messieurs les Maires

Dans le prolongement des mesures gouvernementales de riposte face à la propagation du COVID-19, et à la gravité de la situation, je vous invite à prendre toutes les dispositions jugées utiles en vue de mener une lutte efficace contre cette pandémie dans vos communes respectives. Vous voudrez bien à cet effet vous penchez sur la situation des marchés, l'organisation des transports et l'amplification de la communication du Gouvernement.

En matière de gestion et de fonctionnement des marchés, vous devez :

- procéder à leur réorganisation suivant les mesures prescrites par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, notamment les espacements des étals, les distances de sécurité entre les marchands et les clients;
- veiller au respect des heures d'ouverture et de fermeture des marchés ;
- désinfecter systématiquement les marchés dès leur fermeture ;
- interdire les marchés spontanés.

En ce qui concerne les transports, vos actions consisteront à :

- apporter des appuis pour qu'ils soient organisés en tête de ligne de bus et de moto taxis;
- réorganiser les gares routières suivant les mesures prescrites par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, notamment la distanciation d'un mètre entre les personnes ;
- procéder systématiquement à la désinfection des gares routières dès leur fermeture ;
- suspendre les autorisations d'occupation temporaire de la voie publique, en vue de décongestionner les rues ;

S'agissant de la communication, vous êtes tenus de :

- relayer et amplifier les communications du Gouvernement transmises par le Ministre de la Communication et le Ministre de la Santé Publique, par une sensibilisation appropriée et accrue des populations à travers les canaux disponibles à l'instar des radios communautaires, banderoles, panneaux publicitaires, affiches, flyers, norias etc...
- mobiliser éventuellement les agents de santé communautaire ou des jeunes sans emplois en liaison avec les Délégations Régionales et Départementales de la Santé Publique pour une sensibilisation de proximité des populations.

J'attache du prix à la stricte application des directives contenues dans la présente lettre-circulaire. /-

Georges ELANGA OBAM